



ASSEMBLEE GENERALE 2013

CAUE de l'Aveyron



Mai 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 CAUE de l'Aveyron

Mai 2013

Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement
5 Place Ste Catherine, Imb Ste Catherine
12000 RODEZ
Tel: 05.65.68.66.45
Fax: 05.65.68.14.97
email: caue-12@caue-mp.fr



www.caue-mp.fr

RAPPORT MORAL

« Je souhaite tout d'abord remercier M. le Maire de LAISSAC qui nous accueille dans sa commune où nous le verrons tout à l'heure l'équipe du CAUE a accompagné de nombreux projets et une démarche participative innovante.

Je voudrais en introduction remercier également les élus et les représentants des administrations pour votre présence à notre Assemblée Générale 2013 ainsi que pour votre participation et votre soutien aux actions du CAUE.

Concernant le fonctionnement du CAUE pour l'année 2012, dans le cadre de la convention avec le Conseil Général de l'Aveyron, l'équipe a poursuivi l'accompagnement des programmes du département (en 2012 : 18 dossiers Coeur de Village, 8 Bourg Centre, 31 environnement...)

Avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, la convention portait, comme chaque année, sur l'accompagnement des politiques territoriales auprès des Pays ainsi que sur le Tourisme, l'accessibilité et le développement durable. Elle a permis également de finaliser le recensement des dispositifs constructifs dans le cadre de la convention entre l'Union Régionale des CAUE et le Conseil Régional.

Dans le cadre de sa mission de formation des acteurs du cadre bâti, il y a un an au mois de mai, nous avons organisé une session de l'Université Permanente des CAUE avec pour thème de travail, la forme de la ville dans les territoires ruraux. Ces journées ont réuni non seulement les participants des équipes des CAUE venues d'autres départements mais aussi des élus et techniciens des collectivités Aveyronnaises.

Dans sa mission d'accompagnement des collectivités le CAUE est amené à proposer des démarches innovantes adaptées aux enjeux identifiés avec les élus. Ces procédures sont riches d'échanges entre les acteurs du projet d'aménagement urbain : services techniques, associations et usagers. Elles favorisent l'émergence d'une prise de conscience partagée des enjeux nécessaire à la réalisation de projets d'urbanisme, qualitatifs, économes et respectueux de l'identité des communes.

Ainsi, ici à Laissac la démarche de concertation avec l'implication des élus, des habitants et des professionnels vous sera présentée cette après-midi et une visite du projet urbain vous sera ensuite proposée.

L'année 2012 a vu la mise en place de la réforme des taxes d'urbanisme et la création de la Taxe d'Aménagement (TA) à partir du 1^{er} mars. Son montant a été voté par l'Assemblée Départementale à hauteur de 1,5. La part affectée pour le CAUE étant fixée à 0,5.

2012 est également la dernière année où le Conseil Général de l'Aveyron accompagne par convention financière les missions du CAUE pour un montant réduit de 50 %.

Par ailleurs, on doit noter le décalage de mise en œuvre des conventions avec la DREAL et l'Association d'Emergence du PNR Aubrac.

Ces éléments, comme la baisse significative du nombre de permis de construire dans le département comme en France, impactent nous le verrons, l'équilibre du budget de l'association.

Notre Assemblée Générale est donc l'occasion de vous présenter nos réflexions et nos propositions pour l'évolution des missions du CAUE auprès des collectivités locales et des institutions départementales et régionales.

Nous proposerons également de mettre en débat l'adaptation des outils, des moyens et du rôle du CAUE dans l'accompagnement de la mutation et l'organisation des collectivités locales.

Je vous remercie de votre attention

Danièle VERGONNIER
Présidente du CAUE de l'Aveyron

BILAN D'ACTIVITES 2012

LES PARTICULIERS

Réalisé 2012		Réalisé 2011	
53	25,25	89	26,25

Le conseil au particulier est un service gratuit qui s'adresse à tous ceux qui envisagent de construire, rénover ou d'agrandir. Le CAUE tient des permanences tous les mois à :

- **Espalion** : au centre médico-social, 4 rue du Palais, le 1er mardi du mois
- **Rodez** : au CAUE, les 2ème et 4ème mardis du mois
- **Villefranche** : au centre médico-social, rue Borrelly, le 3ème mardi du mois
- **Millau** : au service urbanisme, les 2ème et 4ème jeudis du mois.



LES ADMINISTRATIONS

Le CAUE émet un avis sur les dossiers d'instruction de permis de construire qui lui sont présentés par la DDT ou les services d'urbanismes des collectivités locales. Il participe aussi en tant que personne qualifiée aux Commissions Départementales de la Nature, des Sites et Paysages ou d'Aménagement Commercial, aux MISAP, aux commissions de la DREAL, natura 2000...

A la demande du Sous-Préfet de Villefranche, le CAUE a participé au colloque sur les SCoT.

LES PROFESSIONNELS

Le CAUE est une ressource pour tous les bureaux d'études qui peuvent consulter ses archives. Sur demande, il conseille les professionnels sur des règles d'urbanisme, d'accessibilité, d'insertion paysagères...

LES COLLECTIVITÉS

Toutes les communes peuvent solliciter le CAUE pour un conseil en architecture ou un aménagement d'espace public. Le CAUE répond systématiquement à chaque demande et se déplace. Cette année 20 communes ou intercommunalités ont sollicité le CAUE.

Communes ou intercommunalité	Réalisé 2012		Réalisé 2011	
	20	32,50	8	39,75

Communes ont sollicité le CAUE pour des conseils

Auzits	Aménagement de stationnements
Balaguier d'Olt	Transformation d'une ancienne école en logements
Belmont s/Rance	Intégration d'une unité de méthanisation
CC de Decazeville-Aubin	Gestion différenciée des espaces verts, salon éco-énergies, agenda 21
CC du Lévézou-Pareloup	Accompagnement du projet de mise en valeur du Lac de Gourde
Cransac	Etang de Passelaygues
Espalion	Gestion différenciée des espaces verts
Flavin	Aide à la rédaction du cahier des charges du Lotissement AUE
Grand Rodez	Intégration de la ZAC de l'estréniol, commission locale AVAP, rencontres de l'habitat,
Lunac	Rénovation gymnase - Embellissement coeur de village (en cours)
Lacroix-Barrez	Logements pour séniors
Laguiole	Conseils architecturaux et paysagers aux acquéreurs de l'éco-lotissement
La salvetat-Peyralès	Accompagnement pour la création d'un centre médical
Martrin	Carte communale
Montlaur	Intégration d'une unité de méthanisation
Naussac	PLU
Rodez	Forum de la biodiversité, accessibilité des espaces publics, centre ancien
Ste Eulalie d'Olt	Projet de découpage du lotissement communal - PLU
Tauriac de Naucelle	Aménagement du village de St Martial
Thérondels	POS



Prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme. Colloque SCoT à Villefranche de Rouergue.

Le Conseil Général conduit des actions pour l'amélioration du cadre de vie et la valorisation des centres anciens des bourgs et des villages, la création et la modernisation des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes. Il a confié au CAUE une mission d'accompagnement des communes et des porteurs de projets touristiques dans le cadre de programmes spécifiques.

CŒUR DE VILLAGES

	Réalisé 2012		Réalisé 2011	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opérations	8	4,50	9	5,75
Données territoriales	7	35,50	6	40
Schémas directeurs	15	122	16	101,50
Suivi des communes	3	2,50	8	7
total	18	164,50	26	154,25

Lancement d'opérations

Bouillac

L'hospital du Larzac

Lescure-Jaoul

Lestrade et Thouels

Martrin

Rivière sur Tarn (Fontaneille)

Ste Geneviève s/ Argence

Ste Juliette s/ Viaur

Données territoriales

Bouillac

La Capelle-Balaguier

Curière

La Cresse

Lestrade et Thouels

Ste Juliette s/ Viaur

St Santin

Etudes effectuées ou en cours

Arviou (caplongue)

Bouillac

La Capelle Balaguier

Curière

Fontaneille

La Cresse

Lescure-Jaoul

Lestrade et Thouels

Pousthomy

Pradinas

Rullac St Cirq

St Jean et St Paul

Ste Juliette s/ Viaur

Ste Croix (St Julien de P)

St Santin

Suivi des communes

Curan

Roquefort

Ste Eulalie d'Olt

PNR DES GRANDS CAUSSES PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE

Roquefort 2016, de l'ombre à la lumière

AVEYRON - 2009/2012

[Maîtrise d'ouvrage]

PNR des Grands-Causse / Commune de Roquefort

[Bénéficiaires]

PNR des Grands Causse, la commune, le Grand Site du Viaduc de Millau, ainsi que le territoire Causse et Cévennes, récemment classé au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de ses paysages culturels, vivants et évolutifs de l'agro-pastoralisme méditerranéen", acteurs économiques, visiteurs, habitants.

[Cadre de l'intervention du CAUE]

Protocole d'accord Région/URCAUE Midi-Pyrénées 2011-2014, volet politiques territoriales /

[DESCRIPTIF DE L'ACTION]

» Contexte

Le site de Roquefort est un des éléments remarquables du Grand Site du Viaduc de Millau. Il porte également des ambitions internationales avec le classement UNESCO du territoire "Causse et Cévennes" au titre de ses paysages culturels, vivants et évolutifs de l'agro-pastoralisme.

Le village de Roquefort compte 700 habitants et reçoit chaque année en moyenne plus de 260 000 touristes. Les caves de Roquefort Société comptent plus de 1000 salariés.

Au niveau départemental, le PNR des Grands Causse s'appuie sur le programme "Coeur de village" pour engager une réflexion menée avec le CAUE afin de valoriser et dynamiser ce territoire rural.

» Objectifs

- Renforcer l'attractivité touristique du village à travers un projet de requalification des espaces publics.



1

- Assurer une meilleure cohabitation entre activité industrielle si particulière de Roquefort et le flux touristique des visiteurs de caves.

» Méthodes

Le CAUE, par convention avec le Conseil Général, réalise un cahier de recommandations, dans le cadre du programme départemental Coeur de village. Le travail du CAUE repose sur un diagnostic des caractéristiques paysagères, urbaines et économiques de la commune, ancrée dans un territoire

particulier et des ambitions régionales et internationales : le territoire Causse et Cévennes UNESCO, le Grand Site du Viaduc de Millau.



2

1. Place Basse

2. Rue industrielle

BOURG CENTRE

	Réalisé 2012		Réalisé 2011	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opération	1	2	4	3
Données territoriales	2	25,50	7	37,50
Schémas directeurs	5	97,50	9	172
Suivi des communes	7	34,50	10	22,50
	8	159,50	14	235

Lancements d'opérations

Saint-Affrique

Données territoriales

Cassagnes-Bégonhès
Saint-Affrique

Etudes effectuées ou en cours

Cassagnes-Bégonhès
Laissac
Montbazens
Salles-la-Source
Saint-Affrique

Suivi des communes

Enraygues
Flavin
Laissac
Salles-la-Source
Sébazac Concourès
Saint-Affrique



Enraygues : centre ancien avant travaux



Enraygues : centre ancien après travaux

ACTION

› ACCOMPAGNEMENT

PAYS DU HAUT ROUERGUE SCHÉMA DIRECTEUR BOURGS CENTRE

Un maillage de bourgs centre requalifiés

SAINTE GENEVIÈVE SUR ARGENCE . SAINT CÔME D'OLT . BOZOULS .
ENTRAYGUES . LAISSAC

AVEYRON - 2008/2012

[Commanditaire]

Pays du Haut Rouergue - Communes

[Bénéficiaires]

Les collectivités, les acteurs économiques, touristiques, habitants et visiteurs.

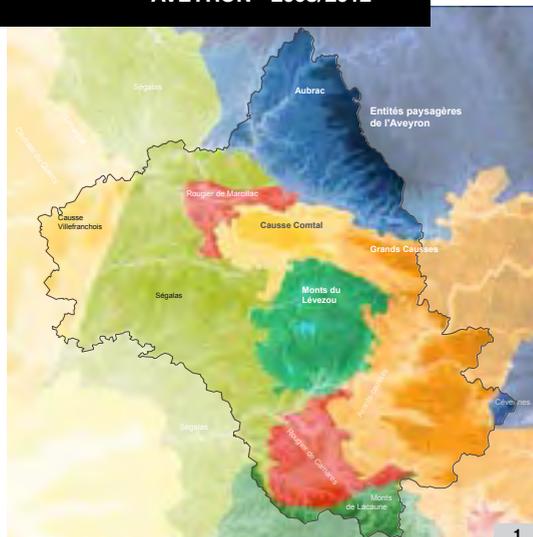
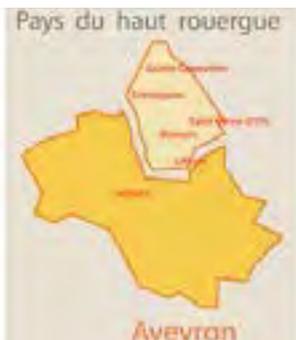
[Cadre de l'intervention du CAUE]

Protocole d'accord Région/URCAUE
Midi-Pyrénées 2008-2010 / 2011-2014 /
volet politiques territoriales
Programme départemental Bourg centre

[DESCRIPTIF DE L'ACTION]

» Contexte

Le Pays du Haut Rouergue présente un maillage de bourgs centre sur son territoire, du Causse Comtal à l'Aubrac. Dans le cadre de son projet de développement " conforter l'attractivité et améliorer le cadre de vie " (axe7), le Pays s'appuie sur le programme départemental "Bourg centre" du Conseil Général. Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités qui s'engagent dans la requalification de leurs espaces publics afin d'améliorer l'attractivité de tout un territoire.



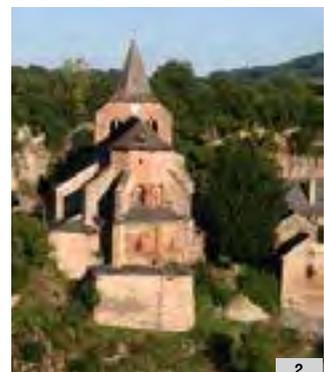
Par convention avec le département et le Pays du Haut Rouergue, le CAUE est mandaté pour mener, à l'échelle territoriale, une réflexion préalable sur les communes de Bozouls, Entraygues, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Saint-Côme d'Olt et Laissac.

Dans le cadre de la convention régionale, le CAUE va au-delà de la mission d'accompagnement du programme du Conseil Général. Il met en lien au niveau territorial les projets, à travers l'accompagnement des élus et des techniciens dans le choix de la maîtrise d'oeuvre et le suivi des projets.

» Objectifs

L'analyse du CAUE a pour but d'élaborer un schéma cohérent d'intervention englobant de multiples actions (implantation d'équipement structurant, exten-

sion urbaine du bourg, caractères des espaces publics...), visant à renforcer l'identité du bourg et du territoire.



1. Carte des entités paysagères de l'Aveyron
2. L'église Sainte Fauste MH 12^{ème} siècle

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

	Réalisé 2012	Réalisé 2011
	jours	jours
Outils, méthode et aide à l'instruction	2	8
Information et sensibilisation	-	1
Accompagner	36,50	18,50
total	38,50	27,50

Accompagnement des porteurs de projets

Le CAUE est partenaire du Comité Départemental du Tourisme. Cette année seulement 5 familles ayant pour projet la création d'un gîte de séjour ou de chambre d'hôtes ont été reçues en permanence. Leur projet est examiné point par point par le CDT et le CAUE.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le CAUE prend part au concours départemental «villes et villages fleuris». 31 communes ont été visitées durant 9 jours pour élaborer un palmarès départemental.

A travers ce programme, le CAUE anime des ateliers ou des réunions de sensibilisation avec les habitants et les agents communaux sur les critères de fleurissement et de développement durable en coordination avec le Conseil Général et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Cette année, 3 communes candidates à la 1^{ère} fleur ont été notamment accompagnées : St Geniez d'Olt - Olemps - Entraygues.

Le CAUE participe aussi : au prix départemental du Patrimoine, au prix départemental du Développement Durable, au prix départemental des maisons et fermes fleuries.

SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Dans le cadre du Fonds départemental d'intervention pour l'Environnement, le CAUE a participé aux comités techniques et émis des avis de faisabilité puis de conformité sur les dossiers de particuliers, associations ou communes qui ont souhaité être conseillés et aidés sur la [remise en état de leur petit patrimoine bâti](#) : four à pain, burons, jasses, seccadous, pigeonniers, cazelle,...

ACCOMPAGNER

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, les CAUE et l'URCAUE accompagnent depuis plusieurs années la mise en œuvre de politiques et de programmes, notamment :

- pour la valorisation des projets architecturaux, urbains, et environnementaux,
- pour l'animation, la sensibilisation, la formation et la réalisation d'outils pédagogiques pour les différents acteurs et publics de la région
- pour l'expérimentation de nouvelles démarches transversales reliant valorisation patrimoniale, urbaine et paysagère au développement territorial et économique.

	Réalisé 2012	Réalisé 2011
	jours	jours
Accompagnement des filières touristiques	109,25	108,50
Accompagnement des pays et communes	139,75	156,50
Performance énergétique et qualité environnementale	-	12
Patrimoine	19,50	20
total	268,50	297

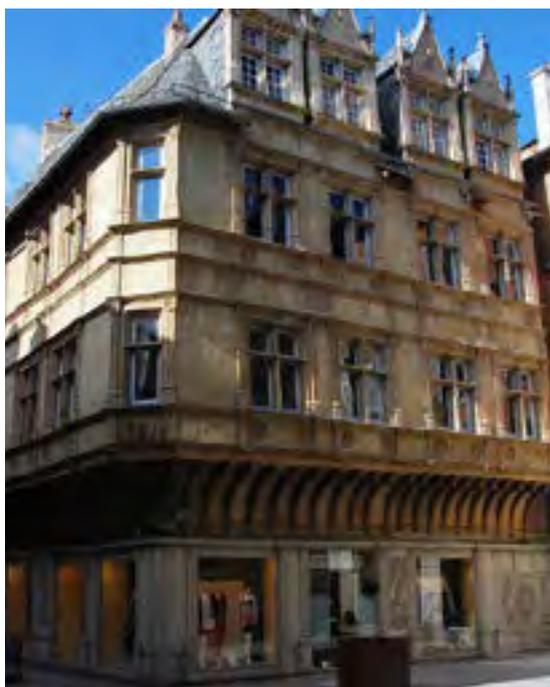
PATRIMOINE

En 2012, le CAUE a poursuivi un [travail sur les savoir-faire et systèmes constructifs remarquables](#). Il a réalisé des fiches d'information en ligne sur le site des CAUE de Midi-Pyrénées.

5 fiches spécifiques au département de l'Aveyron :

- Arcs diaphragmes
- Charpente à chevrons formant ferme
- Charpente à chevrons
- Façades de placage de pierre
- Muret de soutènement en pierres sèches

Par ailleurs, le CAUE a accompagné le dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.



Maison bourgeoise du XVIème à ossature-bois plaquée de pierre.

POLITIQUE TERRITORIALE ET DE LA MONTAGNE

Le Conseil Régional missionne le CAUE pour accompagner les pays dans leur [démarche novatrice de «développement durable»](#).

Pays du Rouergue Occidental

- Réflexion du périmètre de projet de SCoT à partir des unités paysagères.
- Aires de co-voiturage conjointement avec le pays ruthénois.

Pays du Haut Rouergue

- Accompagnement du projet de préfiguration du PNR AUBRAC – mise a disposition d’outils de sensibilisation sur les enjeux de cohérence paysagère : entité et unités paysagère « Nord Aveyron ».
- Accompagnement du PER : valorisation du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – GR65 d’Aubrac à Conques.

Pays Ruthénois

- Accompagnement du projet d’extension de la Zone d’activités de Naucelle dans une démarche de développement durable en lien avec le projet d’aménagement de la RN88
- Appui technique pour les réflexions sur le périmètre de projet de SCoT dans le domaine des paysages.
- Accompagnement des élus et des techniciens pour la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans les documents d’urbanisme : PLUi Naucellois & PLU Moyrazès.

Parc Naturel Régional des Grands Causses

- Plan Energie Climat Territorial : définition des documents de recommandation (éolien, éolien participatif, photovoltaïque, micro-électricité)
- Accompagnement du projet de SCoT rural en émergence.
- Accompagnement d’une cellule de conseil architectural pour les projets d’agropastoralisme dans le cadre du suivi du classement UNESCO.
- Accompagnement du projet « Filière bois » - comité de pilotage, visite de sites

PADD Intercommunal du Naucellois

Publié le 18 novembre 2012

Dans le territoire du Pays Audois, le CAUE accompagne les 111 communes de la communauté de communes du Naucellois. Ces communes souhaitent se doter de documents d'urbanisme pour gérer la pression foncière générée par l'arrivée de la 2X2 voies B8 Toulouse / Rodez.



Le CAUE a sensibilisé les élus aux enjeux d'une réflexion commune et d'une vision globale des différents projets sur le territoire et la nécessité d'aboutir à un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes, puis à une Zone d'activités intercommunale, et un lotissement à qualité environnementale. Dans un contexte de recomposition territoriale, il était urgent de réfléchir à un projet de territoire et être prêt pour une participation à la réflexion sur le SCoT.

Au cours de cette première phase d'accompagnement, le CAUE a organisé :

- des ateliers de sensibilisation aux enjeux de l'urbanisme et de l'architecture durable,
- une présentation de son exposition sur les paysages de l'Aveyron
- une lecture de paysage sur site proposée aux habitants et acteurs du territoire
- une intervention dans le cadre du comité de pilotage et des ateliers de concertation
- des études préalables à la réalisation d'une zone d'activités intercommunale et d'un lotissement d'habitat à qualité environnementale (aide à la rédaction du cahier des charges et à l'organisation d'une consultation sur esquisses pour le lotissement).

L'accompagnement du CAUE s'inscrit dans le cadre de la convention avec le Conseil Régional sur les politiques territoriales et de la Montagne.

ARTICLES RECENTS

- Une maison dans la pente
- Placage de pierre
- Muret de soutènement en pierre sèche
- Construction, réhabilitation, extension... le CAUE conseille les particuliers
- Les lectures de paysages

LE CAUE SUR LE WEB



CATÉGORIES

- Agende du CAUE
 - Evénements / rencontres
 - Formations
- Architecture
 - Equipements / habitations
 - Matériaux / Principes constructifs
- CAUE
- Environnement
 - Gestion différenciée
 - Paysages
- Qu'est-ce que le CAUE ?
- Réglementation
- Urbanisme
 - Attractivité
 - Documents d'urbanisme
 - Espaces publics

TOURISME DURABLE

Dans le cadre de sa politique territoriale et de son agenda 21, la région s'implique dans le développement de l'économie touristique et du développement durable.

«Qualifier les hébergements touristiques»

En partenariat avec les différents opérateurs techniques, le CAUE a accompagné les porteurs de projets désireux de créer ou moderniser des hébergements locatifs, des hôtels, ou des campings selon les principes du tourisme durable. Accompagnement des porteurs de projet aux différentes phases de projet en veillant à ce que soit bien intégré la dimension économique (rentabilité, soutien à l'économie locale), environnementale (qualités architecturales et paysagères du projet, économies d'énergies, gestion de l'eau, tri sélectif ...) et sociale (formation du personnel, accessibilité aux personnes en situation de handicap ...) :

Chambres d'hôtes ou gîtes de caractère

15 projets ont été suivis en 2012, mais certains ont été abandonnés ou reportés après un 1er estimatif du coût par un maître d'œuvre.

Projets chambres d'hôtes Mlle Galtier (Roques Ste Marguerite), Bonnet (Tauriac de Naucelles), Deltour (Rodelle), Bessière (St-Côme d'Olt), Pleinecassagne (Mouret), Fabre (Vézins du Lévezou), Commune de Mostuéjols, Commune de Pomayrols, Ferme du Daoudou (Najac), Commune de St-Rémy, Cantaloube (Maleville), Nozeran (Aurelle verlac), Flauder (Soulages Bonneval), Commune de Condom d'Aubrac, Garric (Lanuéjols).

Hôtellerie

5 hôtels ont été suivis pour des travaux de modernisation :

Pont vieux (Camarès), Château de Longcol (La Fouillade), Le Causse Comtal (Gages Montrozier), la Poste (la Cavalerie) et l'Auberge du château (Muret le Château)

Hôtellerie de plein-air

2 créations de camping ont été accompagnées : projet de Mme Delmas à Villecomtal et le Cun du Larzac.

10 équipements ont engagé des travaux de modernisation : Camping l'auberge (Mostuéjols), le Plô (Recoules Prévinquières), domaine du Rial (Vabres l'Abbaye), les Rivages (Millau), Peyrelade (Rivière-sur-Tran), les Terrasses du lac (Pont de Salars), Charouzech (Salle Curan), les Prades (Mostuéjols), du Viaduc (Millau), Millau plages (Millau),

Gîtes de groupes

1 Gîte communal à Estaing, et 4 projets de particuliers : Brouzes (Castelnau-de-Mandailles), M. Julian (Nant), M. Seguin (Blayac), la Blaquièrre (Verrières)

Villages de vacances

VVF Najac (sites de Mergieux et Hauts de Najac).

VVF Espalion

VVF Brusques

Association Ste Bernadette (Colonie de vacances sur St-jean du Bruel)

Altia Hameau de Moulès (Fondamente)

Domaine de Moulibez (St-Beauzély)

«Accessibilité»

Le CAUE évalue les établissements candidats au label «tourisme et handicap » : visites avec le CDT du site Micropolis et compte-rendu d'évaluation permettant aux porteurs de projets de réaliser les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leur équipement.

En partenariat avec les CCI, il a été proposé aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration la possibilité de réaliser un diagnostic concernant l'accessibilité de leur établissement afin de mieux connaître leur situation actuelle.

«Grands Sites»

Dans le cadre de la politique de valorisation des grands sites de Midi-Pyrénées, le CAUE accompagne

- les projets de modernisation et de mise aux normes des hébergements touristiques,
- les communes désireuses de requalifier leur cadre de vie : valorisation du patrimoine et des espaces publics...
- effectuée à la demande un diagnostic accessibilité des équipements et espaces publics.

Viaduc de Millau, associé aux sites de Millau, les cités templières, Roquefort :

- Accompagnement du village de Roquefort dans sa démarche de programmation urbaine (plan d'action visant à valoriser un cadre de vie atypique, garantir la spécificité d'un village industriel et organiser le développement touristique de Roquefort) : participation à 3 ateliers du comité technique.

Villefranche de Rouergue – Najac :

- Participation au comité Qualité Grands Sites
- Accompagnement du village de Najac pour le réaménagement des espaces publics, l'extension de l'office de tourisme et la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture

Rodez :

- Participation atelier sur le futur office de tourisme de Rodez

Conques :

- Participation au comité Qualité Grands Sites & réalisation de la fiche diagnostic CAUE, échanges engagés sur le futur projet de l'office du tourisme

Dans le cadre de conventions de partenariat, le CAUE accompagne les collectivités sur leurs projets architecturaux, d'urbanisme ou de problématiques environnementales. Il mène avec les communes des actions concertées dans le cadre des programmes qu'elles ont mis en place : diagnostic d'aménagement des espaces publics- assistance architecturale - assistance à maîtrise d'ouvrage - sensibilisation ou formation...

Le CAUE apporte son savoir-faire et sa connaissance du territoire. Il met à la disposition de la commune ou de la communauté de communes les moyens humains de son équipe pluridisciplinaire : architecte, urbaniste et paysagiste ainsi que les outils de concertation et de sensibilisation.

Les actions sont formalisées par des conventions d'objectifs financées à parité avec le CAUE. La convention offre un droit de tirage à la commune.

Commune de Millau

- Conseil aux particuliers sur leur projet de construction, réhabilitation et extension.
- Avis sur les dossiers d'urbanisme
- Conseils pour l'aménagement de 3 quartiers de Millau :
 - Organisation du quartier de Naulas
 - Aménagement des espaces publics des quartiers de Bonald /Mandarous / gare
 - Requalification des liaisons viaires et des espaces publics en bordure du Tarn
 - Mise en valeur des berges.

Communauté de communes de Millau Grands Causses

- Réflexion sur le devenir de la ferme de Roquesaltes
- Conseils sur le devenir du quartier touristique des berges du Tarn et de la Dourbie
- Conseils pour l'aménagement des berges du Pont Lerouge au Pont submersible.

Commune de Viviez

- Accompagnement de la commune pour la requalification de l'entrée de ville au niveau du plateau de Laubarède et de l'avenue Adam Grange

•

Commune de Laissac, en partenariat avec «La Manufacture des Paysages»

- Aménagement de l'espace public autour du Foirail et et du pôle petite enfance.
- Atelier de concertation, schéma d'orientation.
- Aménagement d'un lotissement communal et privé.

ORGANISER DES MANIFESTATIONS

	Réalisé 2012	Réalisé en 2011
	jours	jours
sensibilisation	79,50	72,50
Organiser des manifestations	60,50	44,50
total	140	117

Ecoles primaires

- Ecole d'Arviou - travail sur le paysage
- Ecole de Gelles (maternelle et primaire) - lecture de paysage - intervention dans les lieux publics (art de rue)
- Ecole de Moyrazès - Projet éco-école
- Ecole du Tricot (CE2 & CM1) - mobiliers de jardin en palettes recyclées
- Ecole de Sainte Juliette (CM) - Projet éco-école

Enseignement supérieur et formation adultes

- LAH Rignac, BTS Aménagements Paysagers : module d'initiative locale - suivi groupes - évaluation;
- Université du temps libre : conférence sur l'urbanisme

Grand public

- Mairie de Rodez (forum de la biodiversité) : influence du milieu naturel sur l'urbanisme de Rodez
- Office de Tourisme de Pont de Salars : balade découverte du site de Pont de Salars
- Office de Tourisme de Marcillac : lecture de paysage autour du vallon du Sauvage
- Université Rurale Quercy Rouergue : Lecture du paysage

Professionnels

- En partenariat avec le Conseil Général, le CAUE a participé à une journée de sensibilisation au "Zéro-Phyto dans la gestion des espaces verts des communes".



Le serpent du lavoir ! école de Gelles



ACQUERIR, ORGANISER, METTRE A DISPOSITION DE L'A.U.E.

	Réalisé 2012	Réalisé 2011
Revue de presse	61,50	68,75
Recherche documentaire et diffusion	41,50	22,50
Edition et réalisation de documents	138,25	14
Communication	28,75	66,75
Urcaue : commissions	9,50	10,25
total	279,50	182,25

Revue de presse

La revue de presse est accessible à tout moment sur un blog dédié et mis à jour toutes les semaines : www.caueactu.fr

Centre de documentation

Le centre de documentation du CAUE est ouvert à tous. Les ouvrages sont classés par thématique: urbanisme, architecture, environnement, local et divers. A ce jour, le CAUE dispose près de **1800 ouvrages** référencés. La plupart peuvent être empruntés.

Le **site internet des CAUE** de Midi-Pyrénées : www.caue-mp.fr mutualise les publications des 8 CAUE régionaux.

VIE DE L'ASSOCIATION

Les CAUE

Participation à l'Université d'été des CAUE à Dax.

Fédération Nationale des CAUE

Au siège de la Fédération Nationale des CAUE à Paris, le CAUE a participé aux :

- Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale de la Fédération
- Université d'été des CAUE à Dax.
- Université Permanente des CAUE à Rodez et Versailles.

Blogs thématiques :

- www.paysageaveyron.fr
- www.cauedoc.fr
- www.caueactu.fr

Expositions

4 expositions sont régulièrement emprunté par les collectivités, établissements scolaires, médiathèques, associations...

- Les paysages de l'Aveyron
- Les villages de l'Aveyron
- Architecture contemporaine en Aveyron
- Architecture et design 1850 - 1920 - 1950



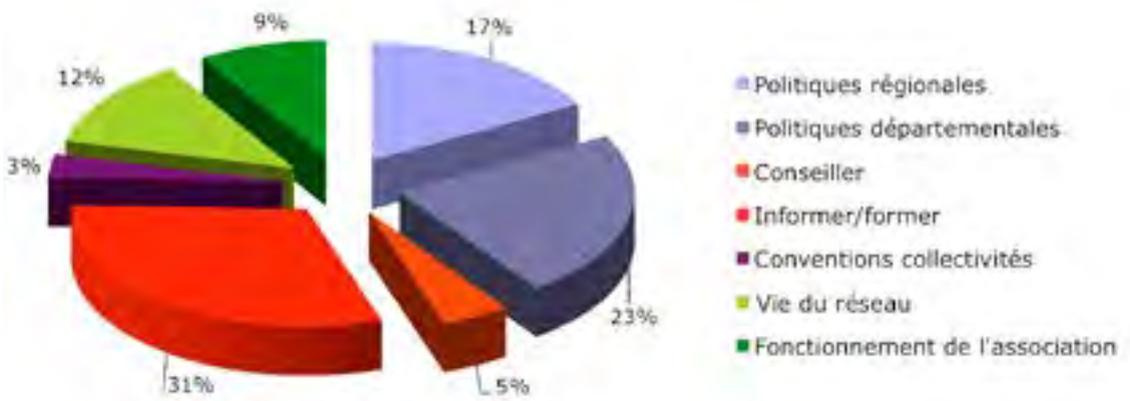
Union Régionale des CAUE

Participation aux réunions de directeurs et commissions mises en place par l'Union Régionale des CAUE : site internet, animation et formation interne, tourisme, paysage, territoires durables, patrimoine.

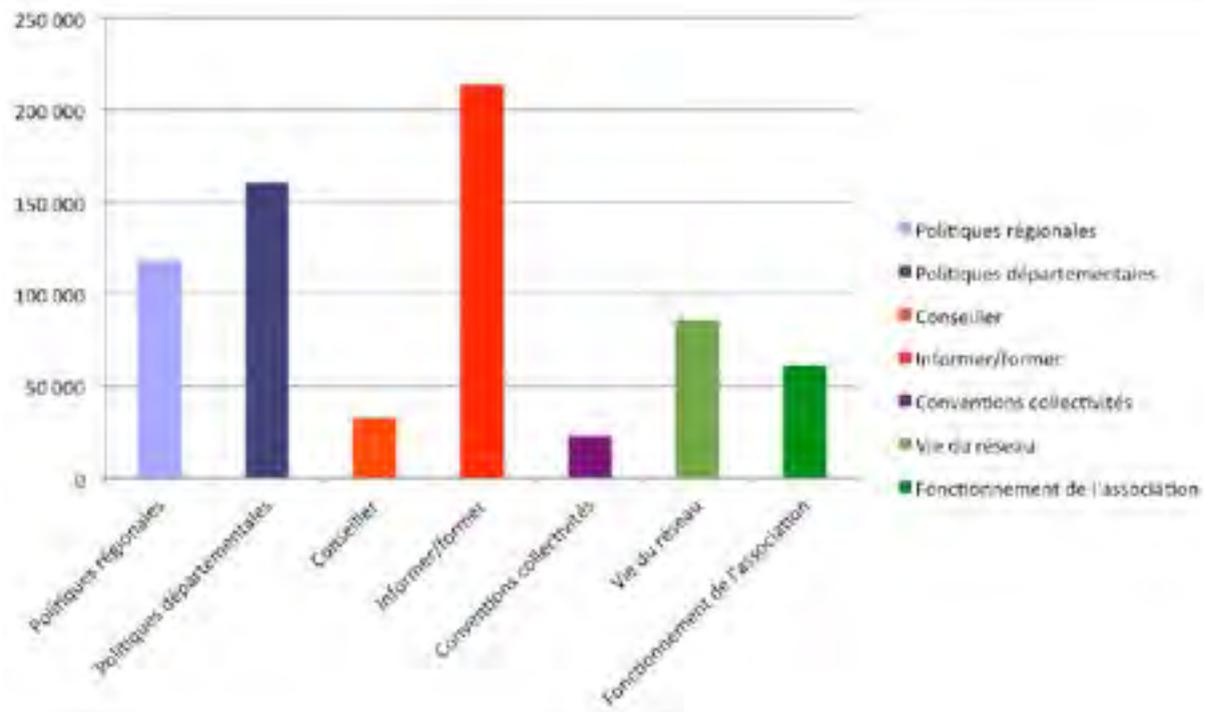
BILAN TEMPS PASSÉ ET COÛTS DES MISSIONS

Objet	Temps	Coûts €	%
MISSION DE BASE	558,25 jours	245 982 €	35
Conseiller	74 jours	32 606 €	
Assistance - avis - conseils particuliers	41,5 jours	18 286 €	
Conseils aux collectivités	32,50 jours	14 320 €	
Informier	484,25 jours	213 375 €	
Expositions-colloques-Conférences	140 jours	61 688 €	
Mise à disposition d'informations	344,25 jours	151 687 €	
PROGRAMME DU CONSEIL RÉGIONAL	268,50 jours	118 309 €	17
Politiques territoriales & montagne	139,75 jours	61 578 €	
Tourisme durable	109,25 jours	48 139 €	
Patrimoine	19,50 jours	8 592 €	
PROGRAMME CONSEIL GÉNÉRAL	364,50 jours	160 609 €	23
Coeur de village	164,50 jours	72 484 €	
Bourg Centre	159,50 jours	70 281 €	
Environnement	36,50 jours	16 083 €	
Tourisme	4 jours	1 762 €	
CONVENTIONS COMMUNES ET COMMUNAUTÉS	51,50 jours	22 693 €	4
VIE DE L'ASSOCIATION ET DU RÉSEAU	195,25 jours	86 033 €	12
FONCTIONNEMENT INTERNE	139 jours	61 248 €	9
TOTAL	1 577 jours	694 875 €	

TEMPS PASSÉ SUR LES MISSIONS



COÛTS DES MISSIONS (coût de journée : 441€)



COMPTE DE RÉSULTAT 2012

	du 01.01.12 au 31.12. 12	du 01.01.11 au 31.12. 11	Variation
PRODUITS			
PRODUITS D'EXPLOITATION - montants nets	381 755	513 134	-131 379
Production vendue services (TDCAUE)	367 629	503 134	-135 505
Conventions communes et communautés	5 000	10 000	-5 000
Convention URCAUE	3 726		3 726
Convention FNCAUE	5 000		5 000
Convention de formation stagiaire	400		400
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	161 395	214 147	-52 752
Subventions d'exploitation reçues	133 000	202 298	-69 298
Cotisations	5 736	6 192	-456
Autres produits	5	30	-25
Transfert de charges	22 654	5 626	17 028
PRODUITS FINANCIERS	1 211	1 264	-53
Autres intérêts et produits assimilés	1 211	1 264	-53
TOTAL DES PRODUITS	544 362	728 545	-184 183
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT	-150 514		-150 514
TOTAL GÉNÉRAL	694 876	728 545	-33 669

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION	691 950	662 411	29 539
Autres achats non stockés	8 429	7 238	1 191
Services extérieurs	53 048	39 612	13 436
Autres services extérieurs	62 526	53 956	8 570
Impôts, taxes et versements assimilés	37 099	35 420	1 679
Salaires et traitements	364 459	360 988	3 471
Charges sociales	155 744	155 838	-94
Autres charges de personnels	710	691	19
Dotations aux amortissements	9 934	8 630	1 304
Autres charges	1	39	-38
CHARGES FINANCIERES	132	394	-262
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 794	538	2 256
TOTAL DES CHARGES	694 876	663 344	31 532
SOLDE CRÉDITEUR = EXCÉDENT		65 201	-65 201
TOTAL GÉNÉRAL	694 876	728 545	-33 669

BILAN 2012

BILAN ACTIF

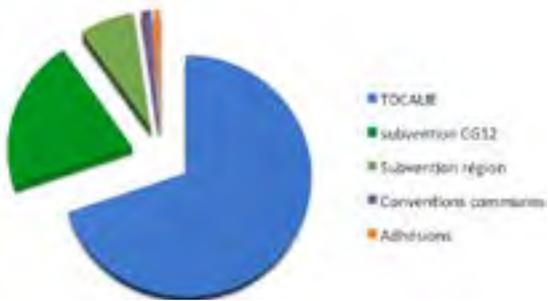
	Brut	Amortis. Provisions	Net au 31.12.12	Net au 31.12.11
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	10 638	9 723	915	158
Ins. Techn. mat.& out.ind.	8 175	7 822	353	507
Autres immo. corporelles	78 741	69 777	8 964	18 748
Autres titres immobilisés	762		762	762
TOTAL	98 317	87 323	10 994	20 175
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	177 949		177 949	202 188
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	256 838		256 838	353 126
Charges constatées d'avance	2 324		2 324	2 681
TOTAL	437 111		437 111	557 995
TOTAL ACTIF	535 428	87 323	448 105	578 170
BILAN PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau			486 487	421 286
Résultat de l'exercice			-150 514	65 201
TOTAL			335 973	486 487
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				5 395
Fournisseurs et comptes rattachés			33 426	10 780
Autres dettes			78 706	75 507
Produits constatés d'avance				
TOTAL			112 132	91 682
TOTAL PASSIF			448 105	578 170

BILAN 2012

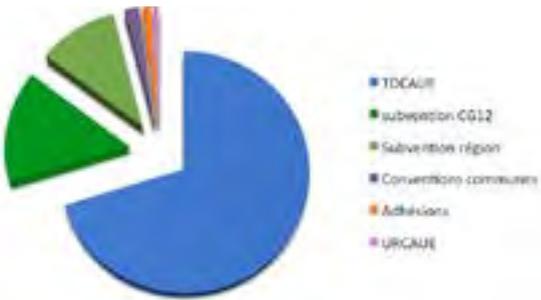
ÉVOLUTION DES PRODUITS

ÉVOLUTION DES CHARGES

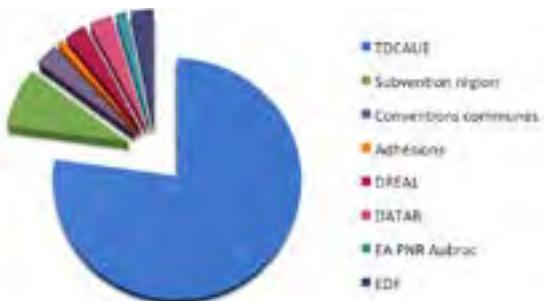
2011



2012



Prev. 2013



ORIENTATIONS 2013

Dans la continuité des années précédentes, les actions du CAUE pour l'année 2013 seront organisées à partir des missions: conseiller, accompagner et informer.

CONSEILLER

Mission de base définie par la loi de 1977 l'intervention du CAUE se décline avec trois publics principaux

Le conseil aux particuliers avec 6 jours de permanences par mois répartis dans le territoire, Millau, Villefranche et Espalion. Ainsi qu'à Rodez au CAUE.

Le conseil aux communes. L'équipe du CAUE répond ponctuellement aux demandes des communes aussi bien en ce qui concerne les enjeux d'urbanisme (plu, cartes communales, lotissement..) que ceux liés à l'architecture et au patrimoine, réhabilitation ou requalification de bâtiments communaux mais aussi par rapport aux enjeux environnementaux (fleurissement, protections paysagères...)

Le conseil auprès des administrations principalement par une participation à différentes commissions techniques (MISAP, commission des sites, CDAC...) ainsi que le conseil portant sur des projets de bâtiments publics (maison de santé - ARS) ou des projets de méthanisations.

ACCOMPAGNER

1/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

1.1/ tourisme

Pour les projets d'hébergement touristique, le CAUE intervient auprès du Conseil Général, en phase préalable des opérations pour accompagner les porteurs de projets à élaborer le projet en cohérence avec les objectifs de qualité définis par la politique départementale.

1.2 / cœur de village

À travers ce programme départemental d'aménagement des espaces publics, le CAUE accompagne les collectivités locales de moins de 1000 habitants, en préalable à l'intervention d'un maître d'œuvre privé. Le CAUE établit un cahier de recommandations afin de définir, avec les élus les enjeux liés à l'aménagement des espaces publics. Ce document permet d'établir un « schéma directeur », définissant des principes d'aménagement et une hiérarchie des interventions.

Ce document, généralement élaboré dans un délai de trois mois fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal. Le schéma directeur aura été simultanément transmis au Conseil Général. L'étape suivante consistera en l'organisation d'une réunion de restitution finale par la

commune associant les différents acteurs et autant que possible le maître d'œuvre choisi par la collectivité.

Un tableau de bord de suivi des opérations sera mis à jour régulièrement par le CAUE et transmis aux services du Conseil Général (Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales).

1.3 / bourgs centres

Depuis 2001, pour répondre à la demande des communes de plus de mille habitants, le Conseil Général de l'Aveyron, dans le cadre de sa politique pour renforcer l'attractivité territoriale a mis en place le programme « Aménagement urbain des Bourgs Centres ». L'intervention du CAUE et les modalités de mise en œuvre sont de mêmes natures que pour le programme Cœur de village.

Un tableau de bord de suivi des opérations sera mis à jour régulièrement par le CAUE et transmis aux services du Conseil Général (Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales).

1.4 / environnement

- Le C.A.U.E. apportera son assistance technique au Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement, notamment pour l'intégration paysagère des bâtiments professionnels hors sites classés ou inscrits et ce, par des préconisations en amont de la finalisation des projets.
- Il participera aux divers travaux des jurys des concours Départementaux de fleurissement, du patrimoine et de l'environnement, ainsi qu'aux animations techniques développés sur le fleurissement et le développement durable auprès des communes du Département.
- Gestion de l'espace : le CAUE apportera de manière ponctuelle et à la demande du Conseil Général, son expertise pour les programmes ou actions relevant de la politique départementale de gestion de l'espace.
- Activités de pleine nature : Le Conseil Général pourra solliciter le CAUE dans le cadre de la mise en place de panneaux sur les itinéraires du topoguide « L'Aveyron à pied ». Cette intervention pourra se faire au niveau des propositions de thèmes à développer sur les panneaux ainsi que sur les recherches bibliographiques et iconographiques disponibles au CAUE.
- La qualité d'aménagement des espaces publics se révèle dans la plantation de végétaux adaptés aux lieux. Afin de prendre en compte ce critère dans les aménagements d'espaces publics, le C.A.U.E accompagnera la pépinière départementale sur l'évolution de la palette

végétale en vue d'une meilleure adéquation en fonction des entités paysagères du département. (formation et conseil auprès de la pépinière sur des aménagements ponctuels tels que : aménagements des entrées de villages...). Dans le cas de projets conséquents, le CAUE pourra proposer une expertise à la demande du Conseil Général.

D'une manière transversale, le Conseil général pourra solliciter le CAUE pour expertise et avis sur la qualité d'intégration paysagère au préalable des projets pour lesquels une aide départementale est attendue.

2/ ACCOMPAGNER LE MAÎTRES D'OUVRAGE (PUBLICS OU PRIVÉS) ET LES STRUCTURES D'ANIMATION DES TERRITOIRES DANS LEURS DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DE L'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Le paysage est un thème de travail récurrent et quotidien pour le CAUE de l'Aveyron. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés et ce depuis plusieurs années.

Dans cette perspective, la mission du CAUE permettra d'accompagner les territoires et leurs Elus dans les démarches visant à l'orientation qualitative des documents d'urbanisme, des schémas d'orientation, des études paysagères... par la valorisation du paysage, de l'aménagement urbain afin de prendre en compte le développement durable et les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

3/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'URCAUE ET LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Le protocole d'accord pluriannuel (2011 – 2013) dans les domaines des politiques territoriales et de l'économie touristique ainsi que le patrimoine et le développement durable a été mis en place en 2011 entre le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Union Régionale des CAUE.

Le protocole prévoit la mise en œuvre de conventions dans chaque département définissant pour chaque année un programme opérationnel par territoire qui permet de valider l'intervention du CAUE dans les programmes spécifiques de ses différents partenaires : le Conseil Général de l'Aveyron, le Conseil Régional et les Pays.

3.1/ Politiques territoriales & montagne

Dans cette perspective, le CAUE définit un programme d'action pour chaque Pays concernant les politiques territoriales, le développement urbain (parking de gare, aires de co-voiturage, cellules de conseil architecturale.) ainsi que pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet d'émergence du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

3.2/ Développement par le patrimoine

En 2007, dans le cadre du transfert de compétence entre l'État et les régions, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a initié une réflexion sur le patrimoine auquel les CAUE et l'URCAUE ont été associés. Pour l'année 2013 le protocole prévoit, la participation aux Ateliers du Patrimoine, la publication

du recensement réalisé depuis 2010 concernant les dispositifs constructifs traditionnels ainsi que des ressources en matériaux et savoir-faire spécifiques à l'Aveyron.

3.3/ Tourisme durable – Grands Sites

Quatre « grands sites » ont été labellisés en Aveyron : Millau/Larzac-Templier, Conques, Villefranche/Najac et Rodez. Le CAUE accompagne les opérateurs (OT) et les communes en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité des sites et des équipements ainsi que l'accompagnement pour l'aménagement des espaces publics à Villefranche de Rouergue, Najac et Roquefort.

3.4/ Performance énergétique et qualité environnementale des bâtiments

Ce programme, mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME, l'ARPE et l'URCAUE a pour objectif de faciliter l'émergence d'équipements publics respectueux de l'environnement et des principes de développement durable dans la perspective de l'application du « grenelle de l'environnement ». Il concerne les projets urbains (extensions, lotissements) ainsi que les bâtiments et espaces publics de petites dimensions.

- Accompagnement de démarches transversales dans les domaines d'intervention du CAUE, politiques territoriales, tourisme et patrimoine, dans le cadre de l'Agenda 21.
- Participation aux travaux du CerCAD concernant la construction de bâtiments économes et emblématiques du développement durable »

4/ DANS LE CADRE DE CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LA DATAR, LES PARCS, LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS, DE COMMUNAUTES DE COMMUNE ET DE COMMUNES

Depuis déjà quelques années, le CAUE est de plus en plus souvent sollicité par les communautés de communes et les communes d'une certaine importance pour un appui technique sur des projets à longs termes.

Conformément à la loi de 1977, l'intervention du CAUE doit se faire hors du champ concurrentiel. Elle doit être gratuite. La T.D. C.A.U.E. permet le financement des missions de conseils auprès des particuliers, des élus et des agents des administrations, mais ne permet pas de développer les missions d'accompagnement des collectivités territoriales au-delà d'une participation à des réunions de commission.

Compte-tenu de la conjoncture économique, de son impact dans le domaine de la construction, et de l'évolution des demandes des collectivités locales liée à la réorganisation des services de l'état, le CAUE est amené à proposer la mise en place de conventions communales et intercommunales permettant d'accompagner les élus et les techniciens, au-delà de la mission de conseil.

Ces conventions, forfaitaires et financées à parité sur les fonds propres du CAUE, ont pour objectif d'accompagner les projets d'aménagement des collectivités.

Mais aussi dans la mise en place des intercommunalités, de développer des actions de sensibilisation des techniciens et des habitants, de proposer des outils de concertation et des ateliers publics d'urbanisme et d'architecture, d'accompagner le conseil amont sur les projets de permis de construire aussi bien auprès des pétitionnaires que des services techniques.

Pour l'année 2013 quatre nouvelles conventions ont été finalisées, avec la commune de Laissac pour développer des outils de concertation, avec la commune de Viviez pour accompagner les projets de requalification de l'entrée Ouest de la commune, avec la DATAR pour accompagner l'action d'écodéveloppement territoriale des petites et moyennes villes du Massif-central, en Aveyron les villes de Saint Affrique et Decazeville et avec l'Association d'Emergence du PNR de l'Aubrac pour le volet « Patrimoine paysager » du diagnostic technique du territoire et en collaborant avec les autres CAUE sur le volet « Patrimoine urbain ».

INFORMER

Sensibilisation en milieu scolaire

Animations scolaires : Le CAUE intervient dans les classes à la demande des enseignants pour sensibiliser les élèves à la connaissance et à la compréhension des paysages aveyronnais et de l'architecture contemporaine.

Chaque année c'est près de deux cents élèves avec une dizaine de classes des écoles ou des collèges et des lycées du département qui sont accompagnées par l'équipe du CAUE à partir des projets des enseignants.



Sensibilisation des élus et des administrations

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986)

Ateliers-visites : maison bois & individuelles, lotissement, documents d'urbanisme, intégration paysagère... Les ateliers s'inscrivent dans la mission d'information et de formation du C.A.U.E. Ils ont pour objectif de sensibiliser en amont tous les acteurs : porteurs de projets, élus, administration.

Ils répondent aux questions qui émergent du travail quotidien de l'équipe du C.A.U.E. ainsi qu'aux demandes des agents des administrations, des élus ou des habitants.

Le programme de cette année, propose une réflexion à partir de visite de site de réalisation exemplaire : lotissement, zone d'activité... aussi bien en Aveyron que dans les autres départements de la région Midi-Pyrénées.

Expositions : Depuis plusieurs années, l'équipe du CAUE, met à disposition des divers acteurs du département, élus, techniciens et enseignants, des expositions à partir du travail quotidien du CAUE : villages de l'Aveyron, Architectures contemporaines en Aveyron, Architecture et Design, Entités paysagères de l'Aveyron.

Information

Depuis cinq ans, le CAUE a mis en place des outils de communication : un Programme semestriel, (hiver, printemps & été automne) une Revue de presse mensuelle, à destination des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et de l'architecture : Elus, architectes, urbanistes, entreprises, agents des administrations et des collectivités locales.

Ces documents sont diffusés sous format papier et Internet

D'autre part le projet de site Internet mutualisé au niveau régional avec l'URCAUE est opérationnel depuis janvier 2006. www.caue-mp.fr puis site de l'Aveyron

Par ailleurs le CAUE développe des outils de communication internet spécifiques : trois « BLOGs » sont opérationnels : cauedoc.fr – caueactu.fr – paysageaveyron.fr

NOUVELLES MISSIONS & ACTIONS

DANS LE CADRE DE LA REFORME TERRITORIALE ET DE LA CRÉATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

1/ LES CAUE LABORATOIRES D'IDÉES, DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATIONS.

L'équipe du CAUE remplit cette mission quand nous mettons en œuvre une analyse de la construction et de l'usage des paysages de l'Aveyron par entités paysagères, mais aussi dans le recensement des dispositifs constructifs pour le patrimoine, comme dans le domaine du tourisme, un accompagnement pour les bâtiments économes et les démarches de tourisme durable.

Le CAUE remplit également son rôle de défricheur de terrain quand il accompagne des projets expérimentaux : une salle communale à qualité environnementale à St Parthem, une démarche AEU à Gramond, un « éco-lotissement » à Laguiole, un parking enherbé à Rignac... Sa mission est alors d'être un lieu de la réflexion sur les mutations en œuvre et l'évolution des enjeux d'aménagement.

C'est à travers une « connaissance » (co-naissance) du territoire depuis plus de trente ans que le CAUE est aujourd'hui un acteur pertinent pour être force de proposition et faciliter la mise en place, pour les prochaines années, des outils et des politiques dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie du Conseil Général pour notre département.

2/ UNITÉS PAYSAGÈRES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Accompagnement des réflexions sur les documents d'urbanisme réglementaire : SCoT – PLU – intercommunalité

La création de la Taxe d'Aménagement, votée par l'assemblée du Conseil Général en juin et la part dédiée au fonctionnement du CAUE permettra de conforter l'importance du travail de l'équipe dans le domaine de l'environnement et du paysage et de développer de nouveaux moyens au service des collectivités.

En Aveyron, les paysages construits par l'homme depuis des générations sont des outils économiques autant pour l'agriculture, que pour le tourisme mais aussi depuis quelques années pour la qualité de son environnement et son attractivité résidentielle. Ainsi, les Paysages viticoles en terrasse (charte de Fontevraud) font partie du patrimoine et doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le domaine de l'urbanisme réglementaire.

Le travail du CAUE pour la prise en compte des usages et des structures du paysage s'inscrit dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et du développement durable à travers les documents d'urbanisme grâce à une déclinaison des entités paysagères à l'échelle des territoires (définition des trames vertes et bleues) ainsi que par la prise en compte de la géologie, du relief et

des usages du paysage dans les documents intercommunaux.

Le projet d'une définition des unités paysagères sur l'ensemble du département de l'Aveyron s'inscrira dans une collaboration avec la DREAL et la DDT. Il consistera à décliner des cartographies, des définitions et des enjeux plus précisément à l'intérieur de chaque entité paysagère. (La Convention Européenne du Paysage prévoit en effet le passage de l'entité 1/250 000 em à l'unité paysagère 1/100 000 em)

Ces outils doivent permettre au CAUE d'intervenir auprès des communes rurales comme accompagnement et centre de ressources documentaires pour les élus et les bureaux d'études. Cela permettra également de pérenniser et de renforcer l'appui du Conseil Général auprès des collectivités dans le domaine de l'environnement en valorisant dans les documents d'urbanisme le travail de diagnostic des programmes « cœur de village » et « bourg centre »

Compte-tenu de la réorganisation des services de l'état dans les départements, le CAUE sera l'un des derniers organismes à continuer de remplir gratuitement sa mission de service public auprès des acteurs du territoire.

Ainsi, le travail du CAUE s'inscrit dans la continuité et concernera l'accompagnement des projets de SCoT et de définition des intercommunalités. Il consistera (à la demande des territoires) à la production de cartographies et de documents de synthèses des données territoriales, constituées à partir des ressources et des archives du CAUE (entités et unités paysagères, accompagnement des « cœur de village », des « bourg-centre » des documents d'urbanisme, etc...). Ces documents, adaptés à chaque échelle territoriale, mettant en évidence les spécificités et l'importance des paysages dans le fonctionnement des territoires, seront mis à disposition des élus, des techniciens et des bureaux d'étude. (Le CAUE sera un outil d'accompagnement du Conseil Général dans la mise en œuvre des projets d'urbanisme réglementaire)

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture d'urbanisme ou d'environnement. Il contribue directement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités... »

Article 4 de la loi de 1977 sur l'Architecture

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

CHARGES

	COMPTE DE RESULTAT 2012	PREVISIONNEL 2013
AUTRES ACHATS NON STOCKES	8 428	15 230
6040 - etudes et prestations	146	6 380
6061 - carburants, lubrifiants	3 990	4 000
6063 - fournitures d'entretien	832	600
6063 - petits équipements	199	1 500
6064 - fournitures administratives	3 004	2 500
668 - autres fournitures	257	250
SERVICES EXTERIEURS	53 048	40 300
6132 - locations immobilières	18 342	18 500
6135 - locations mobilières	6 253	6 300
614 - charges locatives	3 954	4 000
615 - entretien immobilier et mobiliers	4 582	5 000
6155 - entretien matériel de transport	1 819	1 500
616 - assurances	1 447	1 500
618 - documentations	2 683	2 000
6185 - frais de colloques	13 968	1 500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	62 527	55 550
622 - honoraires architectes, comptables...	8 443	9 300
6222 - Prestation de formation	6 837	5 000
623 - publicités, dons, libéralités	1 148	1 500
625 - voyages, missions, réceptions..	20 966	18 040
626 - poste, télécommunications	4 142	3 650
627 - services bancaires et assimilés	280	280
628 - concours divers (cotisations)	20 711	17 780
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	37 099	34 896
631 - taxe sur les salaires	33 691	31 433
633 - formation professionnelle	3 408	3 463
SALAIRES ET TRAITEMENTS	364 458	349 696
641 - salaires du personnel, indemnités et avantages	364 458	349 696
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	155 744	148 438
645 - Urssaf, Malakoff, Ircantec, Assedic	155 744	148 438
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	710	720
648 - autres charges de personnel	710	720
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/IMMO.	9 935	7 750
AUTRES CHARGES	1	0
CHARGES FINANCIERES	132	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 793	0
TOTAL DES CHARGES	694 875	652 580
SOLDE CRÉDITEUR - EXCÉDENT		1 320
TOTAL GÉNÉRAL	694 875	653 900

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

PRODUITS

	COMPTE DE RESULTAT 2012	PREVISIONNEL 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	386 755	588 600
7060 - Prestations TDCAUE	367 629	500 000
7061 - Conventions Communes et communautés de Communes	10 000	20 000
7062 - Convention URCAUE	3 726	
7063 - Convention de formation FNCAUE	5 000	
7064 - Conventions de formation stagiaires	400	
7065- convention DREAL		19 000
7066 - convention AE PNR Aubrac		9 600
7067 - conventions EDF		20 000
7069 - convention DATAR		20 000
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (d'accompagnement)	128 000	53 000
7410 - Conseil Général	75 000	
7417 - Conseil Régional	53 000	53 000
COTISATIONS	5 736	5 800
7560 - Cotisations	5 736	5 800
AUTRES PRODUITS	5	
7580 - différence de règlement	5	
TRANSFERT DE CHARGES	22 654	6 000
7910 - transfert charges d'exploitations	22 654	6 000
PRODUITS FINANCIERS	1 211	500
768 - Produits financiers	1 211	500
TOTAL DES PRODUITS	544 361	653 900
REPORT EXCÉDENT TD 2011	65 201	
SOLDE DÉBITEUR - DÉFICIT	85 313	
TOTAL GÉNÉRAL	694 875	653 900

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture
Le Directeur Départemental du Territoire
L'Inspecteur d'Académie

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Jean-Claude ANGLARS, Conseiller Général d'Estaing
Pierre BEFFRE, Conseiller Général d'Aubin
Michel COSTES, Conseiller Général de Rieupeyrroux
Jean MILESI, Conseiller Général de Camarès
Alain PICHON *, Conseiller Général de Pont de Salars
Danièle VERGONNIER*, Conseiller Général de Peyreleau

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR MADAME LE PRÉFET, en qualité de représentants des professions concernées

Patrice ABADIE, Ordre des Géomètres
Patrice CAYROU, Ordre des Architectes
Jean LAURENS, Chambres interconsulaires
René PUECH, Architecte-urbaniste

en qualité de personnes qualifiées

Louis FARRENQ, UDAF
Eric GADOU, Syndicat des Architectes

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Hervé BASSET, Architecte
Jean DELMAS, Association Sauvegarde du Rouergue
Roland FALGUIERES *, ADIL/EIE
Christine SAHUET, Chambre des Métiers et Artisanat
Claude SALLES, Maire de Laissac
Marie-Lise TICHIT, CPIE du Rouergue.

MEMBRES ASSOCIÉS

Claude CATALAN, Maire de Montbazens
Laurence TOUZÉ, Maire-adjoint de Ste-Radegonde

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Françoise CAHUZAC, Architecte-urbaniste

L'ÉQUIPE

Directeur

Dominique JACOMET, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste

Directrice adjointe

Sylvie CURE, Architecte D.P.L.G., 35h/s.

Chargé(e)s d'études

Marie Dominique ALBINET, Environnement, 28h/s
Pédagogie, environnementaliste

Aurélié AUBRY, Paysagiste, 30 h/s

Coeur de village, paysage, pédagogie

Françoise CAHUZAC, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste, 35h/s.
Bourgs-centres, Conseil

Stéphane CAILBEAUX, Architecte D.P.L.G., 35h/s.
Coeur de village, façade, tourisme

Vincent HURTES, chargé de communication, 35h/s.
Communication, graphisme, informatique

Céline LAURENT, Assistante de Direction, 35h/s.
Secrétariat, comptabilité, documentation

Halima HOCINE, Agent d'entretien, 5h/s

Laure VERDIER, Stagiaire paysagiste, ENSP de Blois
Elodie IGLESIAS, Stagiaire urbaniste, Univ. Toulouse

Partenaires du CAUE de l'Aveyron



CAUE
de
L'AVEYRON